

Arras, le 27 juin 2019

Bilan du Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA) pour l'année 2019

Le Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA) soutient notamment les associations pour la formation des bénévoles, pour leur fonctionnement et leurs projets innovants. Suite à l'appel à projet diffusé en février dernier, **383 associations du Pas-de-Calais ont sollicité ce fonds.**

Pour l'année 2019, le département du Pas-de-Calais disposait de **340 000 €**. Ainsi, ce sont **234 associations** (dont près de 90% des petites associations) tous domaines d'activité confondus, qui se sont vues attribuer une subvention comprise entre 500 € et 5 000 € (pour moitié sur le fonctionnement de l'association et pour l'autre sur des actions innovantes).

• A titre d'exemples, ce dispositif a soutenu financièrement :

- L'association « Nature propre 62 » du Fréthun, pour la mise en place de jeux éducatifs sur la pollution des sols par les déchets ;
- « La « Brouette bleue » de Fauquembergues, pour favoriser la participation des habitants de ce secteur rural à divers projets ;
- L'association « Actishop » de Boulogne-sur-Mer, pour renforcer son projet de « Vivre ensemble » par l'aménagement d'un jardin floral et fruitier ;
- L'atelier Jeune Théâtre de Béthune, pour son action visant à développer les compétences d'expression orale et corporelle d'un public jeune ;
- L'association multiloisirs intercommunale (AMI) de Gouy-sous-Bellonne, pour adapter son action quotidienne aux jeunes porteurs de handicap.

L'appel à manifestation d'intérêt de la nouvelle campagne FDVA sera publié au cours du premier trimestre 2020.